



Secrétariat Général

Délégation générale aux relations internationales

2023 DGRI 27 Aide d'urgence (200.000€) à trois associations suite au séisme du 6 février 2023 survenu en Turquie et en Syrie

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans la nuit du 5 au 6 février, le sud de Turquie et le nord de la Syrie ont connu le séisme le plus violent depuis 1939, d'une magnitude 7.8, avec plus de 78 répliques. Le bilan humain est extrêmement lourd, avec plus de 40 000 morts et des centaines de milliers de blessés sur les deux régions, dix jours après le séisme ; ce bilan ne cesse de s'alourdir. Le gouvernement turc a lancé un appel à l'aide internationale devant l'urgence humanitaire. En Syrie, cette catastrophe survient alors plus de 4 millions de personnes dépendaient déjà de l'assistance humanitaire mondiale. Les destructions occasionnées par le séisme exposent près de 23 millions de personnes au froid glacial, qui ralentit par ailleurs la progression des équipes de recherches.

L'ONG ACTED intervient dans le sud de la Turquie depuis 2012 auprès des populations réfugiées et des communautés d'accueil ; elle est également présente en Syrie. Elle possède une véritable expertise en situation d'urgence. Qu'il s'agisse des conséquences de l'explosion du port de Beyrouth en 2020, du séisme en Haïti en 2021, de la crise en Ukraine en 2022, de la sécheresse dans la corne de l'Afrique en 2022, ACTED a mis en œuvre des opérations rapidement afin de venir en aide aux plus vulnérables.

L'ONG CARE France intervient en Syrie depuis 2013 par le biais d'interventions multisectorielles, axées sur la fourniture d'un soutien en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène, de protection et de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance aux populations touchées par le conflit et les déplacements contraints. CARE possède également un bureau en Turquie qui lui permet de travailler en étroite collaboration avec les autorités locales et les acteurs de la société civile au niveau communautaire pour mettre en œuvre des interventions humanitaires prioritaires ainsi que des programmes de développement à long terme.

L'ONG MEHAD, anciennement UOSSM, soutenue à plusieurs reprises par la Ville de Paris, intervient dans le nord-ouest de la Syrie en développant des projets de santé primaire, pour garantir aux populations vulnérables des soins de qualité et un développement social dans la durée. L'association s'est mobilisée continuellement en Syrie, et ce, dès les premiers mois du conflit en zone Syro-Irakienne en 2012.

ACTED sollicite la Ville de Paris à hauteur de 100 000 euros, pour apporter une assistance monétaire multi-usages afin que les victimes du séisme puissent subvenir à leurs besoins de première nécessité, fournir une assistance alimentaire via des transferts monétaires ou un système de coupons, fournir des kits d'hygiène et non alimentaires pour permettre aux populations de vivre dignement, distribuer des kits d'abris afin d'assurer aux populations un toit d'urgence, participer à la construction et la réhabilitation d'infrastructures essentielles aux communautés comme les bâtiments en eau potable, hygiène et assainissement ou encore les écoles et enfin de soutenir les acteurs locaux dans la réponse d'urgence

CARE France sollicite la Ville de Paris à hauteur de 40 000 euros, pour distribuer une aide financière destinée à l'alimentation, distribuer des rations prêtes à manger, fournir des produits pharmaceutiques et médicaux aux établissements de santé existants, distribuer des kits d'hygiènes, mettre en place des espaces communs pour rassembler les membres de la communauté, fournir un soutien psychosocial de groupe ou individuel, un accès à des abris sûrs et protégés aux ménages touchés et un accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène.

MEHAD sollicite la Ville de Paris à hauteur de 60 000 euros, pour l'ouverture de salles chirurgicales équipées de matériel spécialisé en neurologie et orthopédie. L'intervention de MEHAD comprendra également la fourniture de machines de dialyse, vitales pour les personnes ayant été victimes du syndrome d'écrasement.

Compte tenu de l'intérêt de cette intervention pour les populations turque et syrienne, je vous propose d'attribuer une aide d'urgence de 100 000 euros à ACTED, de 40 000 euros à CARE France et de 60.000 euros à MEHAD, et de m'autoriser à signer les conventions correspondantes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DGRI 27 Aide d'urgence (200.000€) à trois associations suite au séisme du 6 février 2023 survenu en Turquie et en Syrie

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1115-1, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 14,15,16 et 17 mars 2023 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention d'urgence aux associations ACTED, CARE France et MEHAD pour leurs interventions en Turquie et en Syrie;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA, au nom de la 7e commission, rapporteur;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 100.000 euros est attribuée à l'association ACTED, dont le siège social se situe au 33 rue Godot de Mauroy 75009 Paris 9e, pour son projet en Turquie et en Syrie.

Article 2 : Une subvention de 40.000 euros est attribuée à l'association CARE France, dont le siège social se situe au 71 rue Archereau 75019 Paris 19e, pour son projet en Turquie et en Syrie.

Article 3 : Une subvention de 60.000 euros est attribuée à l'association MEHAD, dont le siège social se situe au 100 Ter avenue de Saint-Mandé 75012 Paris, pour son intervention en Syrie.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions avec les associations, dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au titre des relations internationales, budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2023 sous réserve du vote des crédits correspondants.